

LONGUÉ-JUMELLES

Varencière



alter
anjou loire territoire

VOTRE TERRAIN À BÂTIR



Libre de constructeur



De 210 à 626 m²



À partir de 19 950 € TTC



© Hive and co

ACCESSIBLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Proche d'un pôle commercial et d'activité, ce futur quartier d'habitation bénéficie d'un emplacement privilégié et d'une desserte facilitée. Au sein d'une commune dynamique dotée de très nombreux services, bénéficiez de nombreux terrains disponibles. Longué-Jumelles, surnommée la « Venise verte », vous offre le charme de son beau patrimoine : de l'Eglise aux lavoirs entourés de la rivière du Lathan...

À PROXIMITÉ :



commerces, écoles, pistes cyclables, parc...



POSITION DU QUARTIER



SAUMUR
VAL DE LOIRE



Accès au quartier
depuis la RD 53



Autoroute à 2 min

Centre-ville en mobilités douces :



7 min



18 min



© Air Papillon



* PSLA : programmes de 10 logements en location-accession / Jaxed

LOT	€		LOT	€		LOT	€	
1	34 960 €	368 m ²	13	32 395 €	341 m ²	25	31 635 €	333 m ²
2	35 055 €	369 m ²	14	40 850 €	430 m ²	26	24 225 €	255 m ²
3	35 340 €	372 m ²	15	53 960 €	568 m ²	27	46 550 €	490 m ²
4	OPTION	421 m ²	16	39 520 €	416 m ²	28	34 390 €	362 m ²
5	55 955 €	589 m ²	17	48 830 €	514 m ²	29	32 205 €	339 m ²
6	44 080 €	464 m ²	18	50 540 €	532 m ²	30	31 635 €	333 m ²
7	OPTION	405 m ²	19	35 245 €	371 m ²	31	COMPROMIS	272 m ²
8	30 495 €	321 m ²	20	29 735 €	313 m ²	32	29 545 €	311 m ²
9	OPTION	241 m ²	21	28 500 €	300 m ²	33	24 700 €	260 m ²
10	29 830 €	314 m ²	22	36 385 €	383 m ²	34	24 795 €	261 m ²
11	59 470 €	626 m ²	23	34 010 €	358 m ²	35	26 030 €	274 m ²
12	35 910 €	378 m ²	24	19 950 €	210 m ²			

MIS À JOUR LE 22/09/2025

Visualisez
les parcelles
disponibles



CONTACTEZ-NOUS

02 41 40 04 12

saumur@anjouloireterritoire.fr
www.anjouloireterritoire.fr



**COMPRIS
DANS LE PRIX DU TERRAIN**

- Le visa de l'urbaniste
- Le lot équipé avec ses branchements en limite de propriété (eau potable, eaux usées, électricité, téléphone, internet)
- Le premier bornage



**À RAJOUTER
AU PRIX DU TERRAIN**

- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison
- Les frais d'acte notarié
- Les taxes d'urbanisme**

** Le quartier est exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement